
Note d'information fédérale décembre 2008 – n°186

1. Décisions du Comité Directeur

Le Comité Directeur, réuni le 29 novembre 2008 au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

▪ Réglementation sportive 2009

La réglementation sportive 2009 a été approuvée. Vous trouverez ci-joint le document récapitulatif. Il peut être également consulté sur le site internet de la FFSA : Espace club > La compétition

▪ Règles de sélection 2009

Les règles de sélection pour 2009-2012 ainsi que l'avenant pour la saison 2008-2009 ont été approuvés. Ces documents peuvent être consultés sur le site internet de la FFSA : Equipes de France > Règles de sélection

▪ Dates et lieu du championnat de France senior bateaux longs et critérium national vétéran, Handi-Aviron et senior

Le comité directeur a décidé de déplacer le championnat de France senior bateaux longs, le critérium national vétéran et le critérium national Handi-Aviron à la date des 6 et 7 juin 2009 à Aiguebelette.

Le critérium national senior (sans les épreuves vétéran et Handi-Aviron) se déroulera les 27 et 28 juin 2009 à Vichy avec le championnat de France minime.

▪ Championnat de France junior bateaux longs 2009

Le championnat de France junior bateaux longs est couru avec 18 engagés maximum. Si le nombre d'engagés est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative.

Les engagements se feront en même temps que ceux des championnats de zone minime et cadet.

Vous retrouverez ces informations dans la réglementation sportive 2009 téléchargeable sur notre site : Espace club > La compétition

▪ Aviron de mer

Lors du championnat de France d'aviron de mer 2009, le titre de champion de France sera attribué à l'épreuve en deux de couple junior femme et un

critérium en deux de couple homme junior sera inscrit au programme.

▪ Calendrier 2010

Le calendrier des manifestations nationales pour la saison 2010 a été adopté :

6-7 mars 2010	Têtes de rivière de zone
20-21 mars 2010	Tête de rivière nationale
23-25 avril 2010	Championnats de France junior et senior bateaux courts
1-2 mai 2010	Coupe de France MAIF
22-23 mai 2010	Championnats de France UNSS et FFSU
29 mai 2010	Coupe de France d'aviron de mer des Ligues
25-27 juin 2010	Championnats de France minime et senior bateaux longs
2-4 juillet 2010	Championnats de France cadet et junior bateaux longs
10-11 juillet 2010	Critérium national senior, vétéran et Handi-Aviron
1-2 octobre 2010	Championnat de France d'aviron de mer

Les organisateurs de ces manifestations seront désignés lors du comité directeur du 31 janvier 2009.

▪ Circuit Randon'Aviron EDF 2008

39 manifestations ont été retenues pour figurer dans le circuit des randonnées "Randon'Aviron EDF 2009". Un livret de présentation de ce circuit, "La France en ramant", sera édité en début d'année.

La liste des manifestations retenues peut être consultée sur le site de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'aviron de randonnée > Circuit Randon'Aviron EDF

▪ Challenge des jeunes rameurs 2009

Une liste de 18 ligues ayant satisfait aux critères pour la labellisation d'un "Challenge des jeunes rameurs" a été approuvée. La liste peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Espace club > Challenge des Jeunes Rameurs

▪ Médailles d'honneur 2008

La médaille d'honneur de la FFSA a été décernée pour 2008, aux personnes suivantes :

Josy BREGAL (AC Bressols)
Jean-Claude DOCHE (CN Annecy)
Serge DUBIN (CA Saintes)
Jean-Pierre LAROCHE (RC Cannes-Mandelieu)

Daniel MANTION (RC Sète/ACB Thau)
Alain MARTINE Z (SN Bayonne)
Jean MERCHADIER (SNS Encouragement)
Frédéric TEUFEL (AC Colmar)

▪ Arbitres honoraires

10 arbitres ont été portés à l'honorariat par décision du comité directeur :

Paul AUGAGNEUR (AUN Villefranche)
Guy BAILLEUL (RSC Champigny)
Maurice CHOLVY (SN Condrieu)
Serge DUBIN (CA Saintes)
Daniel DUVIVIER (A Boulogne)
Joseph LE BELLEC (A Scorff)
Marcel LECOZ (AS Crédit Foncier)
Jean MERCHADIER (SNS Encouragement)
Antoine PIOVESAN (CA Thonon)
Emile SPITZ (SN Oise)

▪ Règlement médical

Des modifications ont été apportées au règlement médical (Annexe 4 du RI de la FFSA).

Le document figure sur le site internet de la FFSA :
La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Règlement intérieur et annexes

▪ Affiliations

Aviron Club du Pays d'Erstein - Ligue d'Alsace
Association Radis Club de Bègles - Ligue d'Aquitaine

▪ Radiations

Malsaucy Nautique Club (n° 90004) - Ligue de Franche-Comté

▪ Adresses mail

Les informations concernant la mise en place de l'intranet ont été adressées à tous (clubs, présidents de ligues, comités départementaux, membres du comité directeur). Les envois adressés aux structures se feront à compter du 01/01/2009 par mail.

2. Trophée Randon'Aviron EDF 2008

Le trophée Randon'Aviron EDF récompense chaque année le club dont les rameurs ont parcouru le plus grand nombre de kilomètres sur les manifestations du circuit : en 2008 le trophée est remporté par le CA Lyon.

Par ailleurs, tout club dont les rameurs ont parcouru plus de 1 000 kilomètres se voit attribuer l'attestation des 1 000 km de Randon'Aviron EDF.

Retrouvez tous les clubs lauréats : Pratiquer l'aviron > L'aviron de randonnée > Circuit Randon'Aviron EDF

3. Formations

Dans le cadre de la formation 2008/2009 de la FFSA, 7 modules se dérouleront au 1^{er} trimestre 2009 pour les dirigeants et entraîneurs de clubs :

- Gérer les ressources humaines d'un club – 12 et 13 janvier 2009
- Optimiser performances et développement par l'outil informatique – 15 et 16 janvier 2009
- Mettre en place un projet d'éducation par le sport – 22 et 23 janvier 2009
- Aviron et entreprise – 29 et 30 janvier 2009
- Optimiser les ressources psychologiques d'un compétiteur – 2 et 3 février 2009
- Les évolutions de la mécanique et de la technique – le 5 et 6 février 2009
- Certificat de Qualification Handisport Module B – 16 au 20 mars 2009

Pour obtenir plus de renseignements, contactez le service formation de la FFSA ou consultez le site internet de la FFSA :

Espace club > Formation – Emploi > Programme annuel de formation

4. Challenge des Jeunes Rameurs : Grand Challenge

La FFSA organise une épreuve nationale du Challenge des Jeunes Rameurs. Elle se déroulera à Bourges les 16 et 17 juin 2009. Le règlement complet sera consultable très prochainement sur le site de la fédération : Espace club > Challenge des Jeunes Rameurs

5. Affiliation et licence FFH : Modalités de la saison 2008/2009

La FFSA et la FFH favorisent la pratique Handi-Aviron au sein des associations de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA).

Les associations sont affiliées aux conditions de la FFSA et bénéficient automatiquement d'une affiliation gracieuse à la Fédération Française Handisport (FFH). Le même raisonnement est appliqué aux adhérents handicapés physiques, visuels, sourds et malentendants qui s'acquitteront de leur licence FFSA et qui recevront ultérieurement une licence gratuite délivrée par la FFH.

Vous pouvez contacter Jean-Paul FAIN à la FFSA au 01 45 14 26 54 pour tout renseignement.

6. Enquête

Les fédérations nautiques réunies au Comité Olympique au sein du CISN (Conseil Interfédéral des Sports Nautiques) ont commandé une enquête nationale pour mesurer l'impact économique des activités nautiques. Le cabinet Horizons Experts en charge de cette enquête a du vous contacter par courriel.

Suite au faible taux de réponses, les structures qui n'ont pas encore répondu seront relancées. Pour bien montrer le poids économique de notre activité, nous vous invitons à prendre quelque temps pour répondre à ce questionnaire lorsque vous serez sollicité.

7. Contrats emplois aidés

Le ministère nous informe de la relance des contrats aidés dans le secteur non marchand (contrat d'avenir et contrat d'accompagnement d'emploi). Les clubs souhaitant embaucher dans le cadre de ces contrats peuvent se renseigner auprès de leur DDJS.

8. Informations relatives au CNDS

Le CNDS a, par décret du 2 mars 2006, pris la suite du Fonds National pour le Développement du Sport.

Le CNDS a notamment pour mission d'attribuer des subventions pour la réalisation ou la rénovation d'équipements sportifs par les collectivités territoriales, leurs groupements, ainsi que les associations sportives.

Ces subventions d'équipement sportif sont attribuées selon la procédure suivante : les demandes sont déposées par les porteurs de projet auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports territorialement compétente ; elles font l'objet d'un avis du mouvement sportif local et du préfet de département, puis sont transmises à la structure centrale du CNDS.

Les fédérations sportives sont sollicitées pour faire part de leurs priorités entre les différents projets.

Les demandes de subvention sont alors soumises au comité de programmation. Enfin, après avis du comité de programmation, le conseil d'administration du CNDS délibère sur la liste des bénéficiaires et les montants des subventions proposées.